



COMITE DE PILOTAGE PAYS LANDES-GIRONDE

Mercredi 15 janvier 2003
à SORE

C O M P T E - R E N D U

Etaient présents :

MM. COUTIERE Dominique, **DEYRES** Jean-Claude, **JAVEL** Christian, **MARQUETTE** Paul, **BOSSET** Bernard, **CAZENAVE** Alain, **DARREMONT** Jean, **DIONIS** Bruno, **TRABUCHET** Serge, **LESPARRE** Jean, **D'AVEZAC** Henri, **BOUDEY** Jean-Marie, **GLEYZE** Serge, **DOUSSANG** Jacques, **EXPERT** Serge, **JOURDAN** Serge, **SOURBES** Christian, **HERRERO** Michel, **FILHOL** Raymond, **CITRAIN** Dominique, **SEBASTIEN** Jean-Paul, **PEDEUBOY** Jean-Louis, **LALANNE** Marc, **PERINGUEY** Jean, **MINJON** Patrick, **BOBIN** Philippe, **LACOME** Michel, **DUCOS** Jacques, **LABARTHE** Michel, **MAISONNAVE** Jean-Louis, **ROUMEGOUX** Bernard, **ROUMEGOUX** Max, **DONNEVE** Bernard, **ROUCHALEOU** Bernard, **SABAROTS** Christian, **FEDIEU** Dominique, **MOURA** Jean-Louis.

Mmes. DURANTAU Viviane, **HARRIBEY** Laurence, **SABERAN** Valérie.

Etaient excusés :

MM. DUPIOL Guy, **HEDOIN** Jean-Marc, **SARTRE** Philippe, **BERNARD** Michel, **CHANUT** Pierre, **DUPRAT** Alain, **RISPAL** Michel, **SARGIACOMO** Eric.

Mme PLANTADE Odile

Dominique COUTIERE, Président du Comité de Pilotage ouvre la séance et remercie les membres présents et présente à l'assemblée ses meilleurs vœux pour l'année 2003.

1° POINT : démarche PAYS

En préambule à la réunion, il fait un point général sur la démarche Pays depuis le 5 septembre 2002 - date du dernier Comité de Pilotage.

Les Communautés de Communes et Intercommunalités ont été destinataires :

- de l'ensemble des synthèses communes au Comité de Pilotage et Conseil de Développement et d'un avant-projet de plan de la Charte pour qu'ils soient débattus et pour recueillir toutes les observations.
- d'une note comparative sur le syndicat mixte et le GIPDL.
- du compte-rendu de la réunion sur l'urbanisme signé par M. le Préfet des Landes - référent de l'Etat pour le Pays, que les maires ont aussi reçu.
- du document intitulé « point de vue de l'Etat sur le Pays Landes Gironde », seule initiative de ce type en Aquitaine, qui contribue à la réflexion sur la charte.

- des modèles de délibération pour permettre, si nécessaire, aux Communautés de Communes d'inclure dans leurs statuts la compétence Pays et l'adhésion à la structure Pays.

La rédaction de la Charte a débuté à partir des diverses synthèses et des premières observations.

Une réflexion sur le problème particulier de la médecine en milieu rural a été engagée à la demande de certains élus, l'Airial réalise une étude sur ce sujet et une nouvelle réunion de travail sous l'égide de l'Etat est prévue à la fin du mois de janvier

Diverses rencontres ont eut lieu :

- ⇒ avec M. IMBERT (Secrétaire Général aux Affaires Régionales)
- ⇒ avec M. Georges LABAZEE (vice-Président du Conseil Régional) et M. Michel CHANUT (directeur du Pôle d'aménagement et de développement territorial)
- ⇒ avec M. Philippe PLISSON (vice-Président du Conseil Général de la Gironde) et M. Gérard MARTY (directeur général des services)
- ⇒ avec M. Henri EMMANUELLI (Président du Conseil Général des Landes)

pour présenter l'état d'avancement de la démarche Pays.

Le Président précise :

- ⇒ que le débat sur la modification de la loi « VOYNET », ne remet pas en cause les Pays, M. IMBERT a assuré que les démarches engagées devaient se poursuivre.
- ⇒ que les membres du Conseil de Développement ont décidé de se structurer et travaillent à la mise en place d'une association.

et réaffirme :

- ⇒ que l'Airial sera dissoute et remplacée par la nouvelle structure Pays lorsqu'elle aura été constitué. Elle exercera des fonctions similaires d'animation, d'études et d'assistance et reprendra le personnel de l'Airial.

Conclusions du débat :

- ⇒ Ce sont les Communautés de Communes qui délibéreront sur le projet de Charte.
- ⇒ Les communes peuvent faire des remarques et des observations qu'elles transmettent aux Communautés des Communes.
- ⇒ Ces observations doivent parvenir le plus tôt possible à l'Airial pour ne pas retarder la rédaction de la Charte.
- ⇒ Un plan détaillé de Charte sera envoyé aux Communautés de Communes à la mi-février, et l'avant-projet de Charte avant la fin mars.
- ⇒ L'adoption définitive devra avoir lieu au plus tard en avril.
- ⇒ La lettre Pays diffusée dans tous les foyers est une bonne initiative et a été appréciée, il est souhaité qu'une nouvelle soit envoyée après l'adoption de la Charte.
- ⇒ Le contenu des synthèses retrace fidèlement les points débattus dans les commissions de travail.

2° POINT : structure PAYS

Le Président rappelle la nécessité de se doter d'une structure publique pour signer le Contrat de Pays .

Trois solutions sont possibles :

1. Un syndicat mixte
2. Un GIPDL
3. Une association, si toutes les communes sont en Communautés de Communes et si ces dernières délèguent le pouvoir de signature du Contrat à l'une d'entre elles, seule une structure de droit public ayant la capacité juridique à signer ce Contrat.

Il fait observer qu'à l'heure actuelle, faute de structure publique, le Pays est obligé de passer par l'intermédiaire du PARC pour bénéficier de crédits réservés aux Pays.

Il demande à chacun de s'exprimer sur ce sujet.

Du débat qui s'ensuit il ressort les accords suivants :

Sur les principes :

- La structure la plus souple possible.
- La structure qui permet de maintenir le partenariat existant dans l'AIRIAL avec la Région et les Conseils Généraux de la Gironde et des Landes, ainsi que l'intégration du Conseil de Développement.
- Un objet limité à des fonctions d'animation, d'études, d'assistance et non de gestion.

Sur la nature :

Une préférence quasi générale pour le GIPDL, l'association bien qu'intéressante n'offrant pas la capacité juridique à la structure Pays de signer le contrat.

Sur la composition :

- L'ensemble des communautés de communes du Pays.
- Le Conseil de Développement.
- Le Conseil Régional Aquitaine, qui dans le cas d'un GIPDL serait favorable à une participation.
- Le Conseil Général de Gironde, qui prône le syndicat mixte, mais qui s'est dit ouvert à la discussion.
- Le Conseil Général des Landes.
- Le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne.

Sur la représentation :

Principe : un nombre de membres qui permette de fonctionner sans trop de difficulté

- ⇒ **Pour les communautés de communes** la base retenue est celle du Comité de Pilotage, à savoir deux titulaires et deux suppléants par communautés de communes, avec le souhait que les suppléants soient invités à toutes les réunions.
- ⇒ **Pour les Conseils Généraux**, ils pourraient être représentés par les Conseillers Généraux des Cantons du Pays.

- ⇒ **Pour le Conseil Régional** deux pour la partie landaise, deux pour la partie girondine
- ⇒ **Pour le Conseil de Développement**, quatre, deux pour la Gironde deux pour les Landes
- ⇒ **Pour le PARC** deux, comme les Communautés de Communes

Décisions :

Sur ces bases, il est demandé à l'Aïrial de travailler sur un avant projet de statuts, qui sera transmis à la mi-février aux Communautés de Communes pour observations.

Au préalable, le Président aura saisi les partenaires sur le principe de leur adhésion et de leur mode de représentation.

Autres points :

Nom du Pays :

Après échange le nom proposé et que les Présidents des Communautés de Communes sont invités à mettre en débat est celui de Pays des Landes de Gascogne, qui pourrait être entériné par le prochain Comité de Pilotage.

Contrat de Pays :

Les travaux préparatoires au contenu opérationnel du Contrat de Pays démarreront fin février en associant largement les communautés de communes.